

SYNDICATS D'ÉNERGIE ET ACCOMPAGNEMENT DES PCAET



Réussir son PCAET avec un bon accompagnement

Menée au cours du mois de novembre 2017, cette enquête s'inscrit dans la logique d'accompagnement des territoires que porte la FNCCR, grâce aux rencontres "Réseaux d'énergies et aménagement du territoire", qui se réunissent régulièrement chaque année pour faire le point.

Ces rencontres permettent aux collectivités de travailler de manière coordonnée à la bonne optimisation de l'ensemble des documents d'aménagement et d'urbanisme du territoire, via les PCAET, SRADDET, PLUj, SCoT...

Pour vous inscrire et rejoindre la dynamique engagée, n'hésitez pas à nous contacter.



LE PCAET

Devant être adoptés d'ici le 31 décembre 2018, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil opérationnel de planification et de coordination des politiques locales liées à la transition énergétique dans le territoire. Touchant à l'ensemble des domaines structurant un territoire en favorisant son développement et sa résilience, le PCAET est au cœur de l'articulation des différents documents d'aménagement du territoire, en particulier avec le SRADET et le PLUi.

→ Une demande d'accompagnement des territoires

L'extension de ses champs d'application, l'obligation de l'évaluation environnementale stratégique, la durée contrainte de réalisation, au vu notamment de la parution tardive des textes règlementant les données énergétiques, et son articulation font qu'un **accompagnement est recherché par les EPCI**.

Ainsi, une enquête réalisée auprès des EPCI fin 2016 par la FNCCR mettait en avant les raisons qui portaient les EPCI à rechercher cet accompagnement :

- refonte des EPCI suite à loi NOTRe entraînant une priorisation d'autres sujets ;
- nouveautés liées au passage du PCET au PCAET nécessitant une expertise spécifique ;
- manque de moyens et besoin de s'associer à une structure experte dans une logique non marchande.

→ Les syndicats d'énergie, maillon d'accompagnement du PCAET

La loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte¹ a permis que les syndicats d'énergie puissent **accompagner les EPCI dans l'élaboration de leur PCAET**.

Rassemblant généralement l'ensemble des communes d'un département et, pour certains, également les EPCI du territoire, les syndicats d'énergie organisent et coordonnent le service public de distribution d'énergie, en particulier à travers le développement des réseaux électriques et gaziers de leur territoire. Cette vision globale du territoire du point de vue énergétique permet de mutualiser les connaissances, d'échanger et d'accompagner ainsi les collectivités dans leur démarche.

Cette mission s'inscrit dans la suite logique **des activités d'autorité organisatrice de la distribution de chaleur, d'électricité et de gaz, complémentaires aux autres missions de transition énergétique** qu'assure un syndicat d'énergie (déploiement des bornes de recharge pour la mobilité électrique, (bio)GNV ou hydrogène, développement d'installations d'EnR électriques et chaleur, achats groupés d'énergie, mutualisation des CEE, actions de MDE et d'efficacité énergétique, éclairage public...).

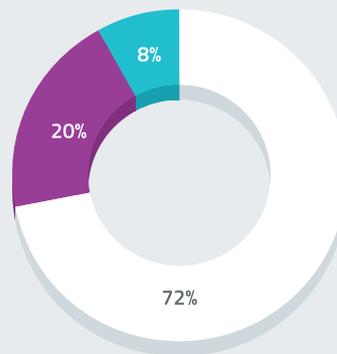
Loin de se substituer à l'EPCI pour la réalisation de son PCAET, le syndicat d'énergie agit comme un **facilitateur** en accompagnant l'EPCI dans la réflexion et la mise en œuvre de son PCAET, avec une **vision territoriale élargie**.

1. Article 198, consacrée par le L 2224-27-1 du CGCT

Combien de syndicats d'énergie (SDE) ont mis en place une démarche d'accompagnement à l'élaboration des PCAET ?

75%

PRÈS DES TROIS QUARTS DES SYNDICATS D'ÉNERGIE AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE ONT MIS EN PLACE UNE TELLE DÉMARCHÉ



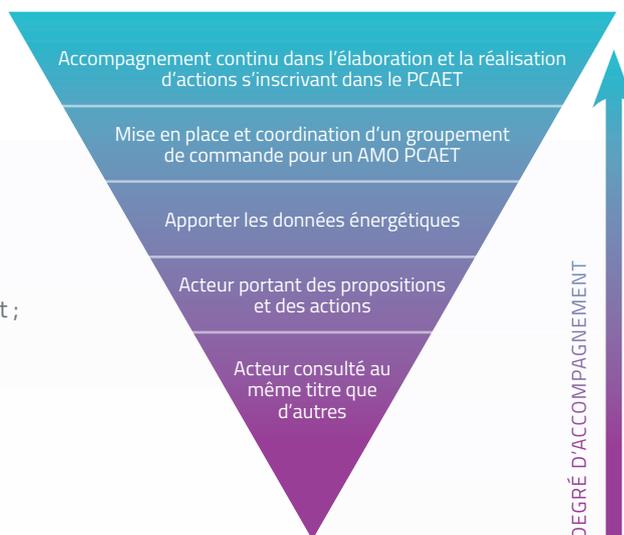
Oui En réflexion Non

Quel type d'accompagnement a été mis en place ?

Il n'y a pas de modèle unique, l'accompagnement étant fonction de la typologie du territoire (rural ou urbain, taille, nombre d'EPCI...) et des choix politiques locaux.

On peut en particulier citer différents types d'accompagnements suivants :

- accord cadre à bon de commandes ;
- groupement de commandes / recrutement d'un prestataire ;
- appui du SDE sur certains sujets à travers une convention de partenariat ;
- mise à disposition et échanges de données ;
- réalisation d'une étude de planification énergétique ;
- mise à disposition gratuite d'un logiciel de planification énergétique ;
- organisation de GT spécifiques, animation de réseaux.



“Les services du syndicat d'énergie sont en charge de la rédaction du dossier de consultation des entreprises avec la validation de l'EPCI et du lancement de la consultation, déchargeant l'EPCI de la procédure administrative en participant à l'analyse des candidatures et des offres reçues.”

DORDOGNE

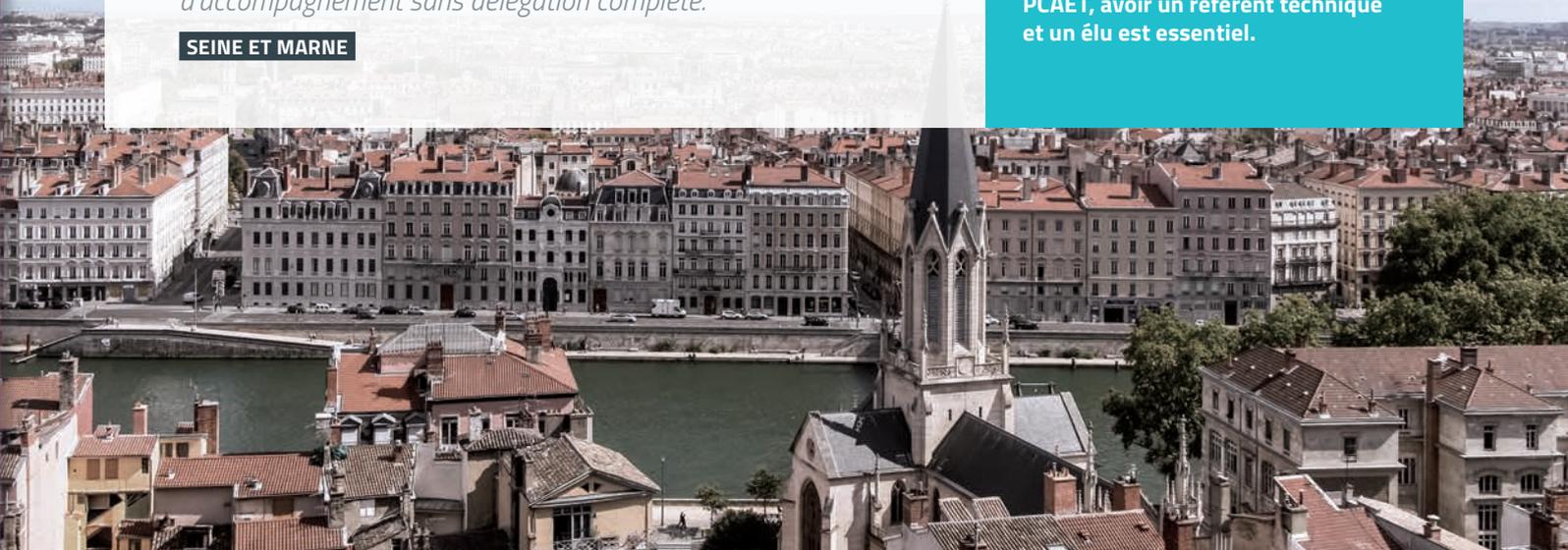
“Il est très important pour la bonne réalisation du PCAET que l'EPCI en conserve le pilotage, voilà pourquoi le Syndicat propose une offre d'accompagnement sans délégation complète.”

SEINE ET MARNE



Bonne pratique !

Pour s'assurer que l'EPCI conserve le bon pilotage de l'élaboration de son PCAET, avoir un référent technique et un élu est essentiel.



→ La mise en place d'un soutien financier pour faciliter la mise en place du PCAET

Pour être bien menée, la réalisation d'un PCAET nécessite une implication en temps non négligeable, ainsi qu'un accompagnement technique, nécessitant de dédier des financements à cette action. Certains syndicats d'énergie ont donc décidé de mettre en place des financements spécifiques pour accompagner les EPCI dans cette réalisation, via des groupements de commandes ainsi qu'une aide spécifique.

ETP dédiés

- Entre 25% et 2 ETP
- 1 en majorité

- Gain de l'ordre de 20% sur le coût individuel de la prestation, grâce au groupement de commandes.
- Prise en charge, dans la majorité des cas, par le syndicat d'énergie du chargé de mission dédié.
- Prise en charge financière de 30 à 50% des études, selon les syndicats d'énergie.

"L'accord-cadre entre les EPCI et le syndicat sera source d'économies et de mutualisation pour les intercommunalités, d'autant plus qu'il fera l'objet d'aides pour accompagner les collectivités sur ce "PLU intercommunal de l'Énergie."

DORDOGNE

→ Une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs

Pour qu'un plan territorial d'actions soit réellement profitable, il faut qu'il soit porté et partagé avec tous, c'est pourquoi **l'échange avec l'ensemble des acteurs territoriaux est essentiel**. Du syndicat d'énergie aux observatoires portés par les agences régionales de l'énergie, sans oublier les AASQA (agences en charge de la surveillance de la qualité de l'air), et les agences locales de l'énergie, tout le monde gagne à partager ses données et à interagir avec l'ensemble des acteurs.

"L'ETP dédié porté par le Syndicat permet notamment aux EPCI de se concentrer sur l'animation et la sensibilisation des acteurs du territoire."

MAINE-ET-LOIRE

"Sur ce dossier, nous sommes accompagnés par les services de l'État : la DREAL et en particulier le service Connaissance et Animation du Territoire de la Direction Départementale des Territoires."

DORDOGNE

ET AU-DELÀ

Quel lien avec les PLUi et SCoT ?

"Nous faisons en sorte que les démarches de PCAET soient adossées le plus possible aux PLUi et participons aux réunions et comités techniques."

DORDOGNE

"Le syndicat apporte le chiffrage du coût possible des extensions électriques nécessaires à ceux qui le demandent, ainsi que des explications de textes des lois SRU et UH."

ALLIER

"Le chargé de mission animation territoriale et territoire Tepos participe au SCOT en cours et s'associe au révision ou élaboration de PLU(i)."

NIÈVRE

"Nous réalisons un bilan par commune pour le SCOT."

GERS



La commission consultative paritaire ou le pilotage participatif du territoire

Véritable organe de concertation à une échelle cohérente, rassemblant le syndicat d'énergie et les EPCI à fiscalité propre de son territoire, cette commission "coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données."²

L'enquête FNCCR de novembre 2017 sur le sujet montre que les réunions des Commissions Consultatives Paritaires se font a minima deux fois dans l'année, permettant de co-construire ensemble le projet de territoire en abordant les sujets de partage d'informations sur l'énergie, les TEPCV, le développement des EnR et des réseaux, le développement des IRVE, la coordination des PCAET, la mobilisation des CEP, le partage de données et des SIG, la modélisation énergétique du territoire, l'actualité réglementaire et son impact sur les territoires, la mise en place de smart grid territoriaux...

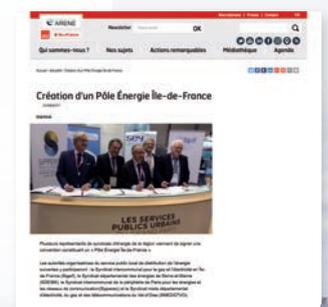


Bonne pratique !

Relier l'élaboration des PCAET avec la Commission Consultative Paritaire pour assurer une bonne coordination territoriale des actions de transition énergétique.

Syndicats d'énergie et SRADET ?

Chaque "territoire énergie" régional mis en place par les syndicats d'énergie garantit une liaison immédiate à la bonne maille avec la Région. Ce partenariat se traduit par la signature de conventions de coopération qui se veulent opérationnelles et concrètes. Bras armé des Régions pour la politique locale de Transition Energétique, les SDE agissent comme maillon de liaison entre les EPCI et les orientations de la Région, consacrée chef de file de la Transition énergétique par la loi.



6

C'EST LE NOMBRE D'UNIONS RÉGIONALES DE SYNDICATS D'ÉNERGIE MISES EN PLACE.



"Le regroupement au niveau régional des syndicats crée un réel espace d'échanges pour partager nos actions et apporter une liaison efficace entre les démarches territoriales et la conduite régionale."

"Nos projets de développement d'énergies renouvelables vont concourir aux atteintes des objectifs de la Région."

"Le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques en lien avec la Région contribuent à améliorer les actions visant à résorber les gaz à effet de serre et la qualité de l'air."

2. L2224-31 du CGCT



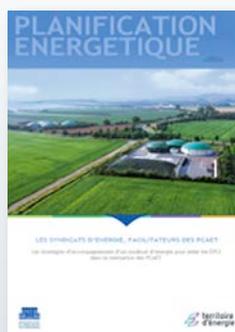
Les actions et échanges des Rencontres "Réseaux d'énergie et aménagement du territoire" de la FNCCR sont accessibles librement aux adresses ci-dessous.

Pour les prochaines rencontres, inscrivez-vous à nos mailings !



Guides

- Le Point sur les PCAET , focus sur les données (déc. 2016)
<http://www.fnccr.asso.fr/article/point-sur-les-pcaet/>
- Les syndicats d'énergie, facilitateurs des PCAET (janv. 2017)



Journées d'études

- Les PCAET au service des dynamiques territoriales (Octobre 2016)
<http://www.fnccr.asso.fr/article/les-pcaet-au-service-des-dynamiques-territoriales/>
- Les PCAET : consultation, interaction avec les acteurs du territoire, qualité de l'air... sur quels leviers s'appuyer ? (Avril 2017)
<http://www.fnccr.asso.fr/agenda/journee-detudes/>
- PCAET, PLUi, SRADDET... l'articulation des documents d'aménagement du territoire ! (Novembre 2017)
<http://www.fnccr.asso.fr/agenda/journee-detudes-consacree-a-la-pcaet-23-novembre-2017/>

La FNCCR

La Fédération Nationale des Collectivités rassemble plus de 850 collectivités de tous types dans les domaines des réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, EnR-MDE, CEE), des réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que des réseaux numériques. Elle représente les collectivités à haut niveaux et développe des outils, guides et organise des colloques pour porter les services publics en réseaux.



20 boulevard de Latour-Maubourg
75007 Paris
Tél : 01 40 62 16 40
www.territoire-energie.com

Suivez-nous sur twitter :

@fnccr
@energie2007
@fnccr-dechets
@twitteau
@telecom2012
@chaleur_fnccr

